

## Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

<b>DATE ET HEURE</b>	09 Décembre 2020 à 15h00mn
<b>PASSATION DE MARCHÉ N°</b>	DAO/CB/MCA-M/PP-69-R/Compact
<b>LIEU</b>	Par webinaire
<b>ENTITE</b>	Agence MCA-Morocco
<b>INTITULE DU PROJET</b>	Contrat-cadre portant sur l'accompagnement de l'Agence MCA-Morocco dans la gestion de ses relations publiques

**PARTICIPANTS :** Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

### 1<sup>ère</sup> partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé, le **09 Décembre 2020 à 15h00mn**, une réunion d'information afin de présenter le contenu du dossier d'appel d'offres n° **DAO/CB/MCA-M/PP-69-R/Compact** et apporter des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

M. Zakaria Sebbar, Responsable de la « Passation des marchés » au sein de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à M. Abderrafi Issami, Directeur de Communication à l'Agence MCA-Morocco.

Ce dernier a exposé brièvement les grands axes du Compact II, avant de passer en revue le contexte de la prestation, ainsi que le détail et la consistance des missions à effectuer dans le cadre du dossier d'appel d'offres susmentionné.

Mme. Carole Ravojarison, Senior Procurement Specialist du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Elle a également insisté sur les éléments suivants :

- Seule une soumission par voie électronique est acceptée ;
- La composition du dossier d'appel d'offres ;
- La date limite de réception des demandes de clarification ;
- Les formulaires de soumission ;
- La langue de l'offre est le français, et les monnaies sont le Dirham ou le Dollar ;
- Le système de contestation est disponible sur le site [www.mcamorocco.ma](http://www.mcamorocco.ma);
- L'examen des offres, les critères d'évaluation et de qualification ;
- Les prix des services et prestations qui feront l'objet du Contrat Cadre avec le prestataire sélectionné les engageront durant la durée totale du contrat ;
- Les prix sont des prix maximums et non révisables.

Par la suite, M. Zakaria Sebbar a présenté les dispositions fiscales propres aux procédures de MCC à prendre en considération par les soumissionnaires.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord du Compact II sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et les droits à l'importation.

- Pour pouvoir facturer en Hors-Taxes, la demande d'achat en exonération de la TVA /franchise douanière est déposée par l'Agence MCA-Morocco auprès de l'administration compétente.
- La demande d'exonération de la TVA/franchise douanière se fait sur la base des factures pro-forma fournies par le fournisseur à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- Une attestation d'achat en exonération de la TVA/ franchise douanière est fournie par l'administration compétente.
- En application de l'article 103 du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant désigné un représentant fiscal au Maroc, ou prestataires établis au Maroc, ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants, peuvent formuler une demande de remboursement du crédit de TVA, auprès du service local des Impôts à la fin de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés.
- L'Agence MCA-Morocco procédera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services en faveur des non-résidents.
- Pour tous les impôts sur les bénéfices prélevés, les non-résidents concernés recevront du gouvernement du Maroc, à leur demande, la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition.
- La proposition financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc, ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir.
- Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA, ainsi que les droits de douanes au Maroc, quand ils existent, et pour lesquels les fournisseurs recevront des attestations d'exonération et des franchises douanières.

La présentation PowerPoint exposée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2<sup>ème</sup> partie de ce rapport.

## **2<sup>ème</sup> partie – Questions/Réponses**

Les questions seront transmises à l'adresse [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma) avant la date limite du 11 décembre 2020.

## Annexe I : Fiche de présence

### REUNION DE PRE-SOUMISSION

**DP N°:** DAO/CB/MCA-M/PP-69-R/Compact

**Intitulé :** Contrat-cadre portant sur l'accompagnement de l'Agence MCA-Morocco dans la gestion de ses relations publiques

**Entité :** Agence MCA-Morocco

**Lieu :** Webinaire

**Date :** 09 Décembre 2020 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Nabila MOUSSABIH	Directrice du pôle Relations Presse & Partenariats Médias	A3 COMMUNICATION	-	nabila@a3communication.net	Présence par webinaire
Ahmed Larouz	Représentant	Bridgizz Com		info@bridgizz.com	
Zakaria SEBBAR	Responsable de la Passation des marchés	Agence MCA-Morocco	-	-	Présence par webinaire
Abderrafi ISSAMI	Directeur de la communication	Agence MCA-Morocco	-	-	Présence par webinaire
Carole Ravojarison	Senior Procurement Specialist	Cardno Emerging Markets			Présence par webinaire
Soufiane El Ouadi	Procurement Assistant	Cardno Emerging Markets	-	-	Présence par webinaire

## **Annexe II : Présentation (en Powerpoint)**